

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de PLERIN

en date du 15 septembre 2008

Etaient présents :

M. KERDRAON, Maire,
MM. LAIR, BERTHAULT, PEDRON, DUREL, BENIER, HENRY, MESGOUEZ-LE GOUARD, Adjoints,
MM. COATLEVEN, GALLE, BURLLOT, LE ROUX, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS, ESSEMILAIRE,
QUEMERE, GOURDAIS, LE TIEC, DANIEL, FAISANT, DAGORN, LE LOUARN, TAILLEBEAU, TREMEL,
DUBOIS, PIERRE, KERHARDY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- ◆ Monsieur FLAGEUL, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur COLAS
- ◆ Madame BERTRAND, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame BERTHAULT
- ◆ Mademoiselle BATTAS, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame MESGOUEZ-LE GOUARD
- ◆ Madame DACHEUX, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur KERHARDY

Ouverture de la séance à 18 heures 10

Madame Claudine DAGORN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

A la suite de la démission de Monsieur Yvon LE COAT, Conseiller municipal élu sur la liste « Ensemble partageons l'avenir », il convient d'installer le suivant de la liste. Le Conseil Municipal installe Monsieur Pascal LAPORTE, dans les fonctions de Conseiller municipal.

2. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur KERDRAON, Maire, décide par

Voix pour	27	Voix contre	0	Abstentions	6
-----------	----	-------------	---	-------------	---

d'adopter le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal.

3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Eau Potable 2007

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur PEDRON, décide par

Voix pour	33	Voix contre	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

d'approuver le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau pour l'année 2007 et d'autoriser Monsieur KERDRAON, Maire, à rendre public ce rapport.

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement 2007

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur PEDRON, décide par

Voix pour	33	Voix contre	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

d'approuver le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement pour l'année 2007 et d'autoriser Monsieur KERDRAON, Maire, à rendre public ce rapport.

5. RD 36 dévoiement de la conduite d'eau potable - demande de subvention au conseil Général

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur PEDRON, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de solliciter auprès du Conseil Général et de tout autre organisme susceptible de subventionner, au titre « de déplacement de réseaux d'eau et d'assainissement lors de travaux de voirie exécutés sur les RD (hors agglomération) » une subvention au taux maximum.

6. Cornardière – Plus value effacement de réseau

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'engager la plus value de 2 385,94 € TTC pour le génie civil téléphone de l'effacement de la rue de la Cornardière.

7. Syndicat Mixte Environnement du Goëlo et de l'Argoat : modification des statuts et désignation des délégués titulaire et suppléant

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur ESSEMILAIRE, décide par

Voix pour 27 Voix contre 6 Abstention 0

d'approuver le périmètre du SMEGA conformément à l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2008, d'approuver le projet de statuts du SMEGA, d'intégrer dans l'article 3 – Compétences du Syndicat, que la compétence n° 2 ne concerne pas les interventions sur les « Périmètres de Protection des Captages » définis par arrêtés préfectoraux, d'intégrer dans l'article 3 bis – Autres activités du syndicat, que les opérations citées ne le sont qu'à titre d'exemples, de supprimer dans l'article 8 bis – au 4^{ème} paragraphe – « soit les aménagements réalisés sur les périmètres de protection des captages », d'adhérer au SMEGA, de transférer la compétence suivante au SMEGA : l'animation, l'élaboration, la mise ne œuvre et le suivi de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides ainsi que la participation à l'aménagement et à la gestion de certains espaces ruraux qui ont un impact sur la qualité des milieux aquatiques (bocage et circulation de l'eau sur parcelles agricoles), de désigner Monsieur François ESSEMILAIRE comme délégué titulaire au SMEGA et de désigner Monsieur Joseph BURLOT comme délégué suppléant au SMEGA.

8. Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable 22 - Désignation des délégués titulaires et suppléants

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur ESSEMILAIRE, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'adhérer au SDAEP et de transférer la compétence « transport d'eau Potable » au SDAEP 22

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur ESSEMILAIRE, décide par

Voix pour 27 Voix contre 6 Abstention 0

de désigner : Monsieur François ESSEMILAIRE, Monsieur Philippe FAISANT et Monsieur Joseph BURLOT, comme délégués titulaires au SDAEP et de désigner : Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, Madame Miriam DEL ZOTTO et Monsieur Ronan KERDRAON comme délégués suppléants au SDAEP.

9. Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame BERTHAULT, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de verser une subvention de 300 € au Secours Populaire Français, comité du Canton de Plérin.

10. Subvention exceptionnelle au Tennis Club de Plérin

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur BENIER, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de verser une subvention de 727 € au Tennis Club de Plérin.

11. Subvention exceptionnelle à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame MESGOUEZ-LE GOUARD, décide par

Voix pour 27 Voix contre 2 Abstentions 3

de verser une subvention de 10 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor.

12. Subvention exceptionnelle au Centre Nautique Plérinais

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur BENIER, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de verser une subvention de 500 € au Centre Nautique de Plérin pour la participation d'un licencié du Centre au Championnat du Monde-Jeunes 2008.

13. Garantie d'emprunt ADMR

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame BERTHAULT, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'accorder sa garantie pour 30 % de l'emprunt d'un montant de 1 000 000 €uros : soit 300 000 €uros que l'ADMR se propose de contracter auprès du Crédit Mutuel de Bretagne ; ce prêt est destiné à financer la construction d'un bâtiment pour l'association locale ADMR de Plérin-Pordic, d'accepter les caractéristiques du prêt consenti par la Banque

Echéances	Mensuelles
Durée totale du prêt	20 ans
Taux d'intérêt	Fixe : 4,92 %

d'accepter au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de PLERIN s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du Crédit Mutuel de Bretagne par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Mutuel de Bretagne et l'emprunteur.

14. Mise à disposition gratuite de l'auditorium du CAP pour le SMICTOM des Châtelets

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur BENIER, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'autoriser la mise à disposition gratuite de l'auditorium du CAP le 31 octobre 2008 pour le SMICTOM des Châtelets.

15. Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics : modification

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 27 Voix contre 6 Abstention 0

de fixer la durée d'amortissement des dites subventions à 10 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

16. Lotissement « Les Hauts de Saint-Laurent – Incorporation dans le domaine public communal de la voirie, des équipements et espaces communs - Signature de l'acte

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur PEDRON, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

acquière gratuitement les parcelles suivantes :

RÉFÉRENCES CADASTRALES	SURFACES	PROPRIÉTAIRES
BX - 430	5 710 m ²	Terre et Mer Aménagement Centre d'Affaires Eleusis 1 rue Pierre et Marie Curie 22190 PLÉRIN
BX - 432	668 m	
BX - 434	1 029 m ²	
BX - 435	99 m ²	
BX - 458	3 180 m ²	
BX - 459	510 m ²	
BX - 460	150 m ²	
BX - 461	75 m ²	
BX - 488	2 984 m ²	
BX - 489	2 005 m ²	
BX - 503	704 m ²	
BX - 511	1 796 m ²	
BX - 366	10 m ²	
BX - 367	118 m ²	
BX - 368	12 m ²	
BX - 371	7 m ²	
BX - 372	259 m ²	
BX - 374	100 m ²	
BX - 375	36 m ²	
BX - 377	151 m ²	
BX - 378	153 m ²	

d'incorporer dans le domaine public les parcelles suivantes :

RÉFÉRENCES CADASTRALES	SURFACES	PROPRIÉTAIRES
BX - 430	5 710 m ²	Terre et Mer Aménagement Centre d'Affaires Eleusis 1 rue Pierre et Marie Curie 22190 PLÉRIN
BX - 432	668 m ²	
BX - 434	1 029 m ²	
BX - 435	99 m ²	
BX - 458	3 180 m ²	
BX - 459	510 m ²	
BX - 460	150 m ²	
BX - 461	75 m ²	
BX - 488	2 984 m ²	
BX - 489	2 005 m ²	
BX - 503	704 m ²	
BX - 511	1 796 m ²	
BX - 366	10 m ²	
BX - 367	118 m ²	
BX - 368	12 m ²	
BX - 371	7 m ²	
BX - 372	259 m ²	
BX - 374	100 m ²	
BX - 375	36 m ²	
BX - 377	151 m ²	
BX - 378	153 m ²	
BX - 462	61 m ²	Commune de PLÉRIN
BX - 267	57 m ²	

d'autoriser Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, ou Monsieur Robert PÉDRON, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, à signer l'acte de cession et tous documents relatifs au transfert de propriété et de préciser que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

17. Rue de la Cornardière – Acquisition de terrain – Signature de l'acte

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur PEDRON, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

D'acquérir gratuitement une emprise d'environ 20 - 25 m² (à préciser par document d'arpentage) sur les parcelles A - 570 et 571 appartenant à Mademoiselle BARRÉ et Monsieur EVEN, d'autoriser Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, ou Monsieur Robert PÉDRON, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, à signer la promesse et l'acte de cession, ainsi que tout document à intervenir, de préciser que les frais de géomètre et d'acte administratif, ainsi que le déplacement du citerneau AEP, l'abattage et le dessouchage des quatre cupressus en place seront à la charge de la commune et indique que la dépense est prévue au budget de la commune.

18. Subventions écoles : piscine, voile et kayak

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame DUREL, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'accepter le versement de la subvention suivante à l'école correspondante :

	PISCINE	VOILE
Ecole maternelle la Pougnonnière	210,00 €	
Ecole Port Horel	240,00 €	1 650,00 €
Ecole Grand Léjon	180,00 €	686,00 €

et de préciser que les crédits sont prévus au BP 2008

19. Subventions écoles : promenades scolaires des écoles maternelles année 2007 / 2008

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame DUREL, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'approuver l'attribution de la subvention suivante :

Ecole primaire Grand Léjon	1 classe x 130,85 €	130,85 €
Ecole maternelle la Pougnonnière	3 classes x 130,85 €	392,55 €
Ecole maternelle Harel de la Noé	4 classes x 130,85 €	523,40 €

et de préciser que les crédits sont prévus au BP 2008.

20. Subvention exceptionnelle BCD : écoles de la Pougnonnière et du Sépulcre

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame DUREL, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

d'accepter de verser aux écoles de la Pougnonnière et du Sépulcre une participation exceptionnelle de 153 €uros pour le fonctionnement de leur bibliothèque scolaire, de dire que cette enveloppe financière est valable pour l'année scolaire en cours et de préciser que cette subvention est prévue au BP 2008.

21. Indemnités des élus

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 27 Voix contre 1 Abstention 5

de fixer le montant des indemnités de fonction est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixées aux taux suivants :

- Maire : 59,5011 % de l'IB 1015 avec la majoration de 15 % au titre de la Ville, chef-lieu de canton,
- Adjoints au Maire : 26,7293 % de l'IB 1015 pour 7 adjoints,
0 % de l'IB 1015 pour 1 adjoint,
- Conseillers municipaux délégués : 5,3458 % de l'IB 1015,
- Conseillers municipaux : 2,6729 % de l'IB 1015 pour 13 conseillers,
0 % de l'IB 1015 pour 1 conseiller.

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé que les indemnités de fonction sont versées mensuellement et automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et que ces indemnités seront versées à compter du 1^{er} septembre 2008..

22. Grille des effectifs – Modification

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur BENIER, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de modifier la grille des effectifs comme suit :

FILIERE CULTURELLE	Au 15 septembre 2008
Cadre d'emplois : Assistants spécialisés d'enseignement artistique	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 5h00	+1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 4h00	+1
Cadre d'emplois : Assistants d'enseignement artistique	
Assistant d'enseignement artistique à TNC 4h00	+1
Assistant d'enseignement artistique à TNC 6h30	+1
Assistant d'enseignement artistique à TNC 10h00	+1

23. Avancements de grades – Détermination des ratios

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 27 Voix contre 0 Abstentions 6

de fixer les ratios d'avancement suivants :

- 100 % pour les grades de la catégorie A
- 100 % pour les grades de la catégorie B
- 100 % pour les grades de la catégorie C.

24. Régime indemnitaire – Prime de service et de rendement (PSR)– Modification

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR , décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de modifier dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, le tableau d'attribution de la Prime de Service et de Rendement instituée par délibération en date du 8 juillet 2004 et modifiée par délibérations en date des 19 avril 2005, 10 novembre 2006 et 14 septembre 2007 à compter du 1^{er} septembre 2008, ainsi qu'il suit :

Filière & Grades	Fonction	Taux moyen annuel	Montant Retenu	Coef. Retenu
Technique				
Technicien supérieur chef	Adjoint au directeur du SATE	1.242,68	1.242,68	1
Technicien supérieur principal	Adjoint au directeur du SATE	1.171,59	1.171,59	1
Technicien supérieur	Adjoint au directeur du SATE	854,15	854,15	1

de préciser que les autres dispositions de la délibération en date du 8 juillet 2004 restent inchangées et de préciser que les crédits correspondants sont prévus au budget.

25. Régime indemnitaire – Indemnité spécifique de service (ISS) – Modification

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de modifier dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, le tableau d'attribution de l'indemnité spécifique de service instituée par délibération en date du 8 juillet 2004 et modifiée par délibérations en date des 19 avril 2005, 10 novembre 2006 et 14 septembre 2007 à compter du 1^{er} septembre 2008, ainsi qu'il suit :

Filière & Grades	Fonction	Taux de base annuel	Coef. de grade	Coef. de service (Côtes d'Armor)	Taux moyen annuel	Montant retenu	Coef. Retenu
Technique							
Technicien supérieur chef	Chefs de subdivision ou de service	356,53	16,00	1,05	5 989,70	6.075,36	1,01430
Technicien supérieur principal	Chefs de subdivision ou de service	356,53	16,00	1,05	5 989,70	6.146,52	1,02618
Technicien supérieur	Chefs de subdivision ou de service	356,53	10,50	1,05	3 930,74	4.323,81	1,10000

de préciser que les autres dispositions de la délibération en date du 8 juillet 2004 restent inchangées et de préciser que les crédits correspondants sont prévus au budget.

26. Mandat spécial

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 32 Voix contre 0 Abstention 0

d'accorder un mandat spécial à Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, pour se rendre du 28 au 31 août 2008 à Herzogenrath en Allemagne afin de réactiver les relations avec cette ville jumelée à Plérin et de préciser que les frais de déplacements (carburant, frais de péage) et les frais de repas, y compris ceux de la délégation plérinaise, seront remboursés à l'intéressé sur la base des frais réels.

27. Création d'emplois en besoins occasionnels

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur LAIR, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de créer :

- Quatre emplois non permanents d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- Six emplois non permanents d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe,
- Dix emplois non permanents d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- Deux emplois non permanents d'assistant d'enseignement artistique,
- Deux emplois non permanents d'assistant spécialisé d'enseignement artistique.

et de préciser que les agents recrutés seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade concerné.

28. Ecole Municipale de Musique et de Danse : tarifs 2008 / 2009

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur BENIER, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

de créer le tarif « musique : Atelier » à 171 €, d'approuver les abattements sociaux suivants :

Tranches	Quotients Familiaux	Abattements
1	- 284,99 €	20 %
2	285 à 669,99 €	15 %
3	670 à 951,99 €	10 %
4	+ 952 €	

et de préciser que les quotients familiaux ne s'appliquent pas aux tarifs extérieurs.

29. Contrat Urbain de Cohésion Social : animations aux jardins familiaux – demande de subvention

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame BERTHAULT, décide par

Voix pour 33 Voix contre 0 Abstention 0

D'approuver l'action d'animation en direction des jardins familiaux du Chêne Vert et des bénéficiaires des parcelles, de solliciter une demande de subvention au CUCS au titre de l'exercice 2008 et de préciser que les crédits sont inscrits au BP 2008 au titre des opérations de l'Agenda 21 local de la Ville.

30. Licences d'entrepreneur de spectacle : nomination d'un récipiendaire

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur KERDRAON, décide par

Voix pour 32 Voix contre 0 Abstention 0

D'approuver la demande de licences d'entrepreneurs 1 et 3 qui sera déposée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de proposer que Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint délégué, soit expressément nommé candidat au titre de ces licences et donc détenteur de celles-ci.

La séance est levée à 20 h 45

Le Maire

Ronan KERDRAON